

l'écho de Montagne

bulletin communal d'information de Montagne | n° 13, janvier / février 2009

coup de proje



au fil de l'eau

du captage au recyclage



p 3, l'eau potable
p 5, le schéma directeur
p 6, le SPANC

vie municipale

votre nouveau conseil municipal

page 10



vie scolaire

l'école du lendemain

page 20



entre nous

faites connaissance avec le CCAS

page 29



le mot du Maire



Vous avez entre les mains l'écho de Montagne N°13, le premier préparé par la nouvelle équipe municipale. Il est important que ce journal existe et cela n'est possible que grâce à la bonne volonté de nombreuses personnes que je remercie. Chacun doit savoir d'ailleurs que ce journal est ouvert à tout le monde. Vos contributions, photos, infos, sont bienvenus et alimenterons les prochains numéros.

Pour mon premier « mot du maire », puisque beaucoup de montagnards ne me connaissent pas, je vais rapidement me présenter et parler un peu de cette fonction de maire que je découvre.

J'ai 43 ans. J'étais ingénieur et j'ai passé 12 ans sur des chantiers internationaux de centrales électriques puis de réseaux de télécommunication, en Asie puis longtemps en Roumanie. Je suis arrivé à Montagne en 2002, décidé à changer de rythme de vie, surtout pour des raisons familiales. C'était la première fois que je me posais quelque part avec l'envie d'y rester. J'ai tout de suite aimé ce village, ma maison, la vue sur le Vercors. Les premières années je me suis assez peu impliqué dans la vie de la commune, mais l'idée a fait son chemin. A l'occasion des dernières élections municipales, j'ai souhaité me présenter avec pour toute ambition de devenir conseiller municipal. Il se trouve que je suis devenu maire, et j'en suis encore tout étonné. Mais avec quelques mois de recul, maintenant que l'inquiétude initiale est surmontée, je peux dire « étonné ET HEUREUX ! » Alors, qu'est ce que ça représente pour moi d'être maire de Montagne ?

suite en page 2 >

Et bien d'abord, soyons modeste. Notre village est petit (273 habitants au dernier recensement) et ça ne devrait pas beaucoup changer. Et puis les pouvoirs du maire sont bien modestes et probablement appelés à se réduire encore les prochaines années. Le maire, à mon sens, est surtout l'animateur d'une équipe municipale chargée de gérer un budget au mieux des intérêts des habitants du village. Il n'y aura pas de projets prestigieux à Montagne. Mais si on arrive à maintenir les routes en bon état, déneigées quand il le faut, si on distribue à tous une eau de qualité à un prix raisonnable, si on embellit un peu le village, l'église, le cimetière, si on arrive à maintenir et valoriser le patrimoine commun, et tout ça sans toucher à la fiscalité et dans les règles de la république française, alors je crois qu'on aura fait correctement notre travail.

La nouvelle équipe, avec enthousiasme, s'est engagé dans de nombreux projets : Rénovation de la petite école, entretien de l'église, du cimetière, schéma directeur d'assainissement, révision de la carte des aléas, travaux sur notre réseau d'eau potable, conservation du site de l'ancienne église... voilà beaucoup de projets qui seront menés en parallèle cette année.

J'invite tous les habitants de la commune à s'intéresser à ces projets. Nous essayerons de vous tenir régulièrement informés mais n'hésitez pas à interroger le maire ou les conseillers municipaux. Je profite aussi de ce mot pour rappeler que les comptes rendus des conseils municipaux sont transmis à tous ceux qui en font la demande en mairie.

Enfin, Montagne fait partie de la Communauté de Commune du Pays de Saint-Marcellin (CCPSM). Beaucoup de compétences municipales ont été transférées à la communauté de commune. Mais en tant que maire, j'ai aussi un rôle à jouer à la CCPSM ou je suis vice-président de la commission environnement. C'est une responsabilité que je veux assumer pleinement auprès de mes collègues, et ce, avec une grande motivation.



sommaire



coup de proje | p3 > 9 |

au fil de l'eau

- | p3 | l'eau potable
- | p6 | le schéma directeur d'assainissement collectif
- | p7 | le service public d'assainissement non collectif

vie municipale | p 10 > 13 |

- | p10 | le conseil / les commissions
- | p11 | mieux vous informer / mairie pratique / salle des fêtes
- | p12 | projets & travaux
- | p13 | finances communales

vie associative | p 14 > 19 |

- | p14 | l'ACCA
- | p15 | l'AEP
- | p16 | l'association patriotique
- | p17 | le club de l'amitié
- | p18 | le comité des fêtes
- | p19 | le sou des écoles

vie scolaire | p 20 > 21 |

- | p20 | quoi de neuf...
- | p21 | en bref

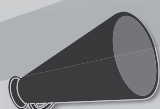
vie intercommunale

- | p 22 > 27 |
- | p22 | regroupement pédagogique / bibliothèque
- | p23 | SIRCO / CCPSM
- | p24 | SICTOM / syndicat mixte / syndicat d'énergies
- | p25 | du côté du SICTOM
- | p26 | du côté de la communauté de communes
- | p27 | quizz

entre nous | p 28 > 36 |

- | p28 | souvenirs, souvenirs...
- | p29 | le CCAS
- | p30 | internet haut débit, état des lieux
- | p31 | état-civil / 11 novembre
- | p32 | lecture : *un artiste en révolution*
- | p33 | en images
- | p34 | 1^{er} mai des jeunes montagnards
- | p34-36 | répertoire

agenda | p 36 |



ont contribué à l'écho de Montagne

Y. Blanc, V. Lavergne, C. Mandier, P. Pacaud, A. Vivier, C. Cotte, G. Rillet, T. Clément, A.M. Giraud, M. Duckit, B. Boffelli.

crédits photos : entre ciel terre et mer, X. Gille, F. Porotti, commune de Montagne, DR.

Maquette & mise en page : commune de Montagne (Aymeric Vivier).

Publication de la commune de Montagne, mairie, le village, 38160 Montagne

Directeur de publication : Vincent Lavergne

Tirage : 140 exemplaires / Impression : Publipassion, Saint-Marcellin



D l'eau potable



Assurer tout au long de l'année la distribution d'une eau de qualité est un des défis majeurs que doit relever l'équipe municipale.

Faisons le point sur les problèmes de qualité, de sécurisation des ressources, d'entretien du réseau.

Nos ressources

La principale ressource d'eau de notre village est la série de captages des murailles, dans la forêt des Thivolets. Ces ouvrages ont été réalisés au milieu des années 60, conjointement avec la commune de Saint Lattier, qui dispose de 40% de l'eau captée.

Tant que la pluviométrie est bonne, les captages des murailles fournissent la totalité de l'eau dont on a besoin, sauf en été quand la consommation augmente.

Pour assurer une ressource suffisante toute



l'année, y compris en période de sécheresse, un forage a été réalisé dans le quartier du Grand Champs. En été, ce forage peut fournir jusqu'à 60% de l'eau distribuée.

Les eaux des murailles et du Grand Champs sont mélangées dans notre réservoir du Cognet.

Les problèmes de qualité.

La DDASS, qui est chargée des contrôles de qualité, nous alerte régulièrement sur des problèmes de qualité de l'eau que l'on distribue.

Ces problèmes sont différents sur l'eau des murailles et l'eau du Grand Champs.

L'eau des murailles est très acide (pas du tout calcaire). Cela pourrait surtout poser des problèmes dans les maisons avec des tuyaux en plomb, car l'eau acide dissout le plomb, cause de saturnisme. Mais à notre

connaissance il n'y a pas de tuyaux en plomb à Montagne.

L'eau des murailles est captée en surface. Elle n'est donc pas très bien protégée des pollutions. Heureusement, la forêt de Thivolet est une zone naturelle de qualité et on ne trouve aucun polluant chimique et aucun nitrate dans cette eau. On y trouve par contre des bactéries, qui font partie de la flore naturelle d'un sol forestier.

Il est donc nécessaire de chlorer l'eau des murailles pour réduire le taux de bactérie en dessous de la norme acceptable.



En cas de forte pluies, l'eau des murailles se trouble et dépasse fréquemment la norme acceptable de turbidité. L'augmentation de la turbidité s'accompagne aussi le plus souvent d'une augmentation du taux de bactéries dans l'eau.

De plus, notre système de chloration présente quelques défauts. La chloration n'est pas asservie au débit d'eau, ainsi quand il pleut beaucoup, la concentration de chlore diminue... et le taux de bactéries augmente.

Au fil de l'eau

l'eau potable



Coup de proje



L'eau des murailles, on le voit, n'est pas parfaite, mais elle reste consommable. Les problèmes apparaissent surtout en cas de très fortes pluies.

Par contre, les problèmes de qualité sur l'eau du forage sont plus critiques en raison de pollutions d'origine agricole.

Le taux de nitrate augmente régulièrement depuis des années et dépasse maintenant la norme acceptable de 50mg/l. On trouve aussi des produits dérivés de pesticides dans des concentrations dépassant largement les normes.

Heureusement, l'eau du forage est utilisée en appoint, mélangée à l'eau des murailles, ce qui dilue les polluants.



Il n'est cependant pas possible de s'accommoder à long terme de cette situation. En cas de grosse sécheresse si le débit des murailles baissait trop, nous ne serions plus en mesure de

distribuer une eau potable.

La commune de Montagne doit donc trouver des solutions, si possible avant que nos autorités de contrôle (DDASS et Préfecture) ne nous mettent en demeure.

Les solutions envisagées

La première solution qui pourrait être mise en œuvre serait d'interconnecter notre réseau avec le réseau du Syndicat Intercommunal des eaux de l'Herbasse. Cette interconnexion pourrait se faire à un coût acceptable près de la route départementale au dessus de l'usine Carboxyque sur la commune de Montmiral. Un petit local technique serait réalisé à cet endroit pour abriter les vannes, le compteur, et une nouvelle pompe doseuse de chlore, asservie au débit d'eau. Un meilleur contrôle de la chloration permettrait de limiter les contaminations bactériennes et de réduire le goût de chlore de l'eau.

Avec cette interconnexion, nous disposerions d'une ressource

de sécurité fiable en qualité et quantité. Par contre, cette eau nous serait facturée 0,72€/m³. Si l'on faisait régulièrement appel à cette ressource, l'impact sur le budget de l'eau serait important.

Ce projet est en phase d'étude avancée et la décision de réaliser cette interconnexion pourrait être prise cette année, en accord avec la commune de Saint-Lattier.

Parallèlement, avec l'aide de l'hydrogéologue de la DDAF, nous allons mener une expertise des captages des murailles, «drain par drain» afin de déterminer l'origine de la turbidité et si possible de la limiter. Il est possible aussi qu'en nettoyant les drains on puisse obtenir un débit estival un peu plus important.

Enfin, on peut essayer d'améliorer la situation du forage, même si on s'engage là dans un processus lourd à mettre en place...



Au fil de l'eau

l'eau potable



Coup de proje



L'hydrogéologue de la DDAF va déterminer la zone exacte d'alimentation du forage. Sur cette zone, un audit des pratiques agricoles sera mené par la chambre d'agriculture.

En fonction des résultats de ces études, nous devons décider si le forage du Grand Champs peut être conservé. Et si nous conservons cette ressource, il nous appartiendra alors de la protéger, et notamment de mettre en place les périmètres de protection immédiate et rapprochée.

Impact sur le prix de l'eau.

Le prix de l'eau à Montagne est très bas : 0,60€ HT le m³, à comparer au prix moyen isérois de 2,47€/m³. En 2009 le prix sera porté à 0,65€/m³.

Nous souhaitons que ce prix puisse rester aussi bas que possible, mais il faut avoir conscience que restaurer la

qualité de l'eau au robinet a un coût qui sera sensible sur le prix de vente du m³.

De plus, le réseau d'eau sur la commune est ancien. Les coûts sont pour la plupart déjà amortis, ce qui rend possible le maintien d'un prix très bas. Malheureusement, les tuyaux ne sont pas éternels, et des travaux de remplacement devront être envisagés les prochaines années. Cela aussi impactera le prix de vente.

La meilleure garantie de contrôle du prix de l'eau distribuée aux Montagnards est que la commune garde le contrôle de la distribution. Cela nous oblige à démontrer que l'on est capable de continuer à assurer une distribution d'eau communale. Avec l'évolution des normes, des contrôles et des exigences de qualité, cela n'a rien d'évident, mais c'est bien dans cette voie que nous nous engageons.

Schéma Directeur de l'Eau Potable

Notre réseau d'eau vieillit et la qualité de l'eau est inconstante. Pour faire face, la municipalité anticipe des travaux importants sur notre réseau pour les prochaines années.

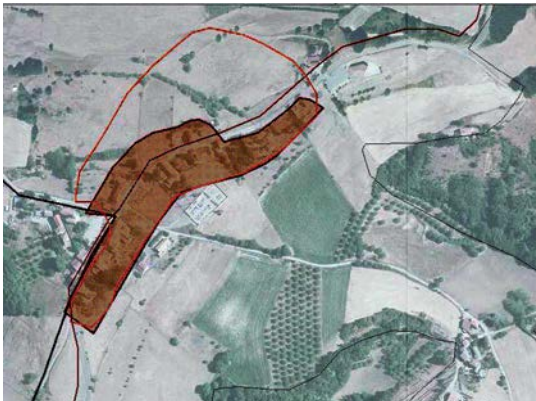
Ces travaux pourront être largement subventionnés par le Conseil Général et/ou l'Agence de l'Eau, à la condition que notre commune dispose d'un Schéma Directeur de l'Eau Potable (SDEP), ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Nous avons donc donné mission à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de nous assister pour la réalisation de notre SDEP. Cette étude consistera principalement en un état des lieux précis des installations existantes, avec des propositions chiffrées pour l'amélioration ou simplement la maintenance des réseaux.

Les consultations sont en cours. Le coût de l'étude n'est pas connu aujourd'hui mais on peut l'estimer à 8000 euros, subventionnables à hauteur de 70%.



II le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif



Nous avons demandé aux services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) de nous assister pour piloter la réalisation du SDA. Après appel d'offre et évaluation technico-financière des offres par la DDE, nous avons attribué le marché au bureau d'étude BR ingénierie, de Meylan.

L'article 35 de la loi sur l'eau oblige les communes à délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif. Bien entendu, cette délimitation s'impose ensuite dans les documents d'urbanisme, et notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal a donc décidé de faire réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), d'une part pour que notre commune se mette en conformité avec la loi sur l'eau, et d'autre part pour avancer vers une démarche de PLU et donc retrouver ensuite une certaine maîtrise de l'urbanisation sur la commune.

Certes, l'élaboration de ce schéma directeur représente un coup important (environ 14 000 €), mais il faut prendre en compte un taux de subvention assez important, de l'ordre de 70%. Par ailleurs, il nous semble que nous n'avons pas le choix et que cette démarche de mise en conformité s'imposait. Rester en dehors de la loi n'aurait pas été tenable à long terme.

Fin de la première phase

La première phase de l'élaboration du SDA est une phase de diagnostic. Cette phase, qui consistait principalement en une série de sondages des sols, et en une compilation des études géotechniques existantes s'est terminée le 3 février. Vous avez peut-être remarqué les techniciens qui ont réalisé les sondages à la tarière ou au tractopelle, et les tests d'infiltration.

L'aptitude des sols à l'assainissement individuel est maintenant connue dans les différents quartiers de la commune, et nous disposons d'une première ébauche de zonage. On constate malheureusement que de larges portions du territoire communal ne sont pas favorables à un assainissement individuel : soit des sols imperméables, soit au contraire des sols trop perméables.

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel est consultable en mairie. Cette carte n'est pas officielle, ni opposable

aux tiers tant qu'elle n'est pas passée en enquête publique. C'est cependant un document intéressant pour information.

Début de la seconde...

Nous entrons maintenant dans une deuxième phase, qui consiste à étudier les différents scénarios envisageables pour l'assainissement sur la commune. C'est au cours de cette deuxième phase que les possibilités de réaliser un traitement collectif seront évaluées, techniquement et financièrement.

A ce stade, 3 options principales semblent devoir être évaluées :

- le maintien d'un assainissement individuel sur la totalité de la commune (peu probable)
- le raccordement du village sur un réseau collectif, avec station d'épuration aux Séglières et rejet dans la Joyeuse.
- le raccordement du Village et du hameau de la Morletière et l'acheminement des effluents vers le lagunage de Saint-Bonnet de Chavagne.

Il est aussi possible que d'autres scénarios soient proposés à l'issue de la deuxième phase du SDA.

Les enjeux financiers pourront être importants, tant pour la municipalité que pour les habitants. L'intention de la municipalité est d'impliquer aussi largement que possible les habitants de la commune dans les choix qui devront être fait.

III Le Service Public d'Assainissement Non Collectif



Depuis la loi sur l'eau de 1992, les communes ont l'obligation d'assurer la vérification des assainissements individuels. Une obligation renforcée par la nouvelle loi (sur l'eau et les milieux aquatiques) de 2006. Ne pouvant humainement et financièrement assurer cette vérification seule, la commune de Montagne a, comme ses voisines, délégué cette compétence à la Communauté de Communes.

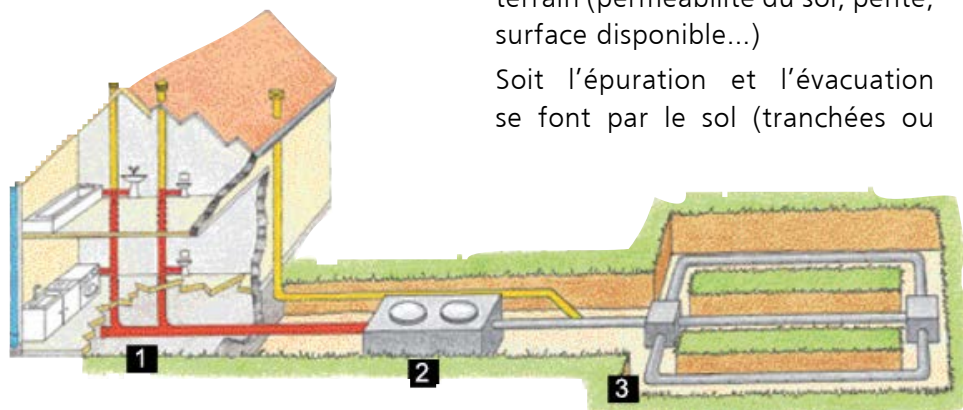
En juillet 2008, elle recrute un technicien, Raymond Jouvin, pour mener à bien les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Saint-Marcellin.

Ce technicien n'est pas un gendarme, mais un partenaire-conseil pour le bon fonctionnement de nos assainissements individuels. Bien assainir, c'est protéger notre ressource en eau, la faune et la flore de nos rivières en traitant les eaux usées issues de nos habitations. Sans épuration, la pollution engendrée se retrouvera tôt ou tard dans un cours d'eau, une source ou une nappe phréatique.

Qui est concerné ?

Par définition l'assainissement non collectif (individuel ou autonome) concerne tous les propriétaires d'une maison qui n'est pas ou ne peut être raccordée à un système d'assainissement collectif, plus communément appelé *tout à l'égout*. A Montagne, en attendant les orientations de l'étude du schéma directeur d'assainissement, tous les propriétaires sont concernés. Et si l'on anticipe un peu, beaucoup le resteront.

Assainissement individuel, à quoi ça ressemble ?



Un système d'assainissement individuel est une technique qui permet de traiter les eaux usées (ménagères + WC) avant de les rejeter épurées dans le milieu naturel. En théorie, le schéma général d'une telle installation comprend 3 étapes.

1 La collecte : les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison : cuisine, salle de bains, W.C.... (sont exclues toutes les eaux de pluie : toiture, terrasse...

qui doivent être évacuées indépendamment). Ces eaux usées sont collectées et convergent vers en un seul endroit.

2 Le prétraitement : les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement ultérieur. Ce prétraitement est assuré généralement par la fosse toutes eaux (fosse septique, bac à graisse).

3 Le traitement : en sortie de fosse, les eaux sont débarrassées de leurs particules solides et peuvent ainsi être traitées par une installation adaptée aux caractéristiques du terrain (perméabilité du sol, pente, surface disponible...)

Soit l'épuration et l'évacuation se font par le sol (tranchées ou

lit d'épandage), soit un drainage permet le rejet des effluents épurés vers le milieu superficiel (fossé, ruisseau).

En pratique, sauf pour les constructions récentes, beaucoup d'installations ne correspondent pas parfaitement à ce schéma idéal. Ce n'est pas pour autant qu'elles n'effectuent pas un traitement acceptable et qu'il faudra forcément les reprendre de fond en comble.



Que fait le SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a deux missions principales : le conseil et le contrôle. Si vous avez des projets de construction ou de rénovation d'un système d'assainissement individuel, vous devez le rencontrer (sur rendez-vous) pour savoir si votre projet tient la route ou pour vous informer sur les techniques possibles. Vous pourrez également bénéficier de l'action conseil du technicien lors de sa visite de contrôle de bon fonctionnement de votre installation. Il vous donnera, si vous le souhaitez, des trucs et astuces sur l'entretien de votre installation afin qu'elle continue d'être performante. Enfin vous pourrez consulter en mairie un guide pratique allant de la conception à l'entretien d'un système d'assainissement non collectif, réalisé par le SPANC.

La seconde mission du SPANC est le contrôle. On distingue deux cas de figure : les constructions neuves ou réhabilitations et les installations existantes. Dans le cas où vous construisez votre maison ou achetez une maison dépourvue de tout système d'assainissement, le technicien du SPANC effectuera un contrôle supplémentaire, celui de conception et d'implantation. Pour cela vous devrez retirer un dossier SPANC en mairie où vous détaillerez votre projet. Le technicien donnera son avis sur sa viabilité et le transmettra dans le cas du neuf, au service d'instruction de permis de construire. Ensuite, au début et en fin des travaux de réalisation de votre assainissement, le technicien passera pour contrôler sa conformité.

A Montagne, dans la très grande majorité, le technicien effectuera un contrôle de bon fonctionnement

de votre installation. Un jour vous recevrez par courrier un avis de passage du technicien environ 15 jours plus tôt. Sur cet avis figurera une plage horaire de passage du technicien qui vous demandera de le rappeler pour confirmer votre présence et fixer plus précisément



l'heure de son passage ou pour fixer une autre date en cas d'indisponibilité. La visite de contrôle se fait obligatoirement avec le propriétaire ou quelqu'un le représentant.

Et si mon installation n'est pas conforme ?



Le jour J, le technicien établit un diagnostic de votre installation, il regarde comment et où s'évacuent vos eaux usées et de quels moyens techniques vous disposez pour les



traiter. A la fin de sa visite, il établit un compte-rendu avec vous pour vous informer de l'état de votre assainissement. Vous recevrez plus tard un rapport synthétique qui sera transmis en copie à la mairie.



Il se peut que votre installation ne corresponde pas en totalité aux règles de l'art d'un assainissement individuel. Pas de panique, on ne vous sommera pas, sauf cas grave menaçant l'environnement et la salubrité publique, de tout mettre aux normes en 6 mois. Le bon fonctionnement de votre installation doit se faire sur la durée et pas seulement le jour de la visite du technicien. Les élus et le SPANC savent bien que cette démarche vers des rejets les moins polluants possibles se fera progressivement et en bonne intelligence avec chaque propriétaire.



Combien ça coûte ?

Les élus du Pays de Saint-Marcellin ont décidé que le contrôle de votre installation se ferait tous les 8 ans, seuil maximum fixé par la loi. Il a été également convenu que le technicien passerait chaque année sur toutes les communes du Pays, en privilégiant les premières années les habitations qui ne seront jamais raccordées à un système collectif, pour laisser le temps aux études ou aux travaux d'assainissement collectif de se faire et de ne pas pénaliser des propriétaires raccordables.



La loi impose au SPANC d'avoir son propre budget. Il n'est donc pas financé par l'impôt mais par une redevance payée par les usagers du service. Vous ne payerez la redevance, via une facture envoyée par le trésor public, qu'après la visite du technicien, soit tous les 8 ans. Plusieurs montants ont été fixés en fonction du type de contrôle effectué. Pour celui de bon fonctionnement qui devrait plus concerner les Montagnard(e)s, il vous sera demandé 104€ (prime de 26€ de l'Agence de l'Eau déduite). Pour les constructions neuves et réhabilitations, vous

payerez 162€ pour le contrôle de conception et d'implantation puis la même somme lors du contrôle d'exécution, soit un total de 324€ (prime de 26€ de l'Agence de l'Eau déduite). En 2010, une réévaluation des tarifs sera faite pour les adapter aux indices de *coûts de la vie*.

Enfin petite info bonne à savoir, en 2013, le contrôle de bon fonctionnement fera partie de la liste des diagnostics obligatoires (plomb, énergie, électricité...) lors d'une vente d'un bien immobilier.

Contact

SPANC du Pays de Saint-Marcellin
Raymond Jouvin
Communauté de Communes
du Pays de Saint Marcellin
Maison de l'économie,
7 rue du Colombier, BP 63,
38162 Saint-Marcellin cedex
Tél. 04 76 38 80 72
Fax 04 76 38 03 03
www.pays-saint-marcellin.fr



Vie Municipale

📣 l'équipe municipale, p 10 | les commissions, p 10 | mieux vous informer, p 11 | mairie pratique, p 11 | salle des fêtes, p 11 | projets & travaux, p 12 | finances communales, p 13 |

Du côté du conseil

Le 9 mars 2008, vous avez élu au 1^{er} tour un nouveau conseil municipal pour 6 ans.

En images vos 11 élus et leur implication au sein des commissions communales.



Lavergne Vincent (maire)



Mandier Corinne (1^{ère} adjointe)



Boffelli Christian (2^{ème} adjoint)



Blanc Yannick (conseiller)



Cotte Lilian (conseiller)



Décard Frédéric (conseiller)



Desgres Bernadette (conseillère)



Dumoulin Bernard (conseiller)



Pacaud Patrick (conseiller)



Soullier Christophe (conseiller)



Vivier Aymeric (conseiller)

Les commissions

Elles travaillent sur des sujets liés à leur thématique. Elles préparent les décisions qui seront votées en conseil municipal. Elles assurent le suivi des dossiers dont elles ont la charge. De fait le maire préside chacune d'entre elle. A Montagne, Vincent Lavergne a souhaité que chaque commission soit dotée d'un animateur, qui seconde le président.

Vie scolaire

Cotte Lilian, Desgres Bernadette, Lavergne Vincent, Mandier Corinne (animatrice), Pacaud Patrick.

Eau / voirie

Boffelli Christian (animateur), Cotte Lilian, Décard Frédéric, Dumoulin Bernard, Lavergne Vincent.

Environnement / cadre de vie

Blanc Yannick, Décard Frédéric, Lavergne Vincent, Mandier Corinne (animatrice), Pacaud Patrick, Soullier Christophe.

Urbanisme

Boffelli Christian (animateur), Cotte Lilian, Décard Frédéric, Dumoulin Bernard, Lavergne Vincent.

Action sociale et associative

Desgres Bernadette, Lavergne Vincent, Mandier Corinne (animatrice), Soullier Christophe, Vivier Aymeric.


Communication

Blanc Yannick, Lavergne Vincent, Mandier Corinne, Pacaud Patrick, Vivier Aymeric (animateur).

Appel d'offres

Lavergne Vincent (président)
Pacaud Patrick, Soullier Christophe, Vivier Aymeric (titulaires)
Boffelli Christian, Mandier Corinne, Cotte Lilian (suppléants)

Vie Municipale

 l'équipe municipale, p 10 | les commissions, p 10 | mieux vous informer, p 11 | mairie pratique, p 11 | salle des fêtes, p 11 | projets & travaux, p 12 | finances communales, p 13 |

Mieux vous informer

Depuis sa mise en place, le conseil veille à ce que vous puissiez être informés de ses activités et décisions. Certaines fois plutôt mieux que d'autres... c'est un début. Nous avons déjà mis en œuvre quelques moyens et comptons poursuivre sur notre lancée.

Le compte rendu du conseil municipal

En juillet 2008, vous avez reçu dans votre boîte à lettre un feuillet de quatre pages. Il faisait suite aux premiers conseils municipaux du mandat où nous avons abordé des sujets importants pour l'avenir de la commune (rénovation de bâtiments communaux, eau et assainissement, urbanisme, voirie...). Nous avons réalisé ce feuillet (exceptionnel) pour que tous les Montagnard(e)s soient informés, mais aussi pour vous faire part de la possibilité de recevoir un compte-rendu de chaque conseil municipal.

A ce jour une quinzaine de foyers se sont inscrits. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que vous pouvez toujours nous en faire la demande. La procédure est très simple : vous faire connaître auprès de la mairie, soit les jours d'ouverture (voir ci-contre), soit par téléphone (04 76 36 40 15), soit par courrier ou bien encore par e-mail (mairie.montagne@wanadoo.fr). Précisez-nous par quel biais vous souhaitez recevoir ce compte-rendu : courrier ou e-mail, et donnez-nous vos coordonnées en conséquence. Si vous le souhaitez, vous pourrez recevoir avec le premier compte-rendu tous ceux antérieurs à votre inscription.

Deux panneaux d'affichages publics

La commune a acheté deux panneaux d'affichage extérieur pour décharger l'espace d'accueil de la mairie et permettre une plus grande visibilité de certaines informations. Ces panneaux ont été fixés sur la façade de la mairie. Chacun a un contenu propre. Celui côté cour de l'école, concentre les infos officielles, celles de la mairie ou de la préfecture. Le second, côté route, est ouvert aux manifestations associatives et aux activités des différents services situés hors de la commune (pôle emploi, RAM, SICTOM...).

Outre ces supports, le dialogue et l'échange constituent un excellent moyen d'information. Nous sommes tous abordables et ouverts à vos interrogations, idées et avis. Donc n'hésitez pas à nous solliciter pour parler de la vie de notre commune.

Mairie pratique



horaires d'ouverture

le mardi : 14 - 16H
le vendredi : 14 - 18H

Rencontre avec
Monsieur le Maire,
les mardi et vendredi sur
rendez-vous

Tél. / Fax. 04 76 36 40 15
mairie.montagne@wanadoo.fr

Salle des fêtes



Tarifs 2009

Associations et habitants
de la commune : 90€.
Autres usagers : 200€.
Caution : 500€.

Achat d'une surfaceuse.

Dorénavant le nettoyage de
la salle principale sera faite
par l'agent communal avec la
surfaceuse.

Vie Municipale

📣 l'équipe municipale, p 10 | les commissions, p 10 | mieux vous informer, p 11 | mairie pratique, p 11 | salle des fêtes, p 11 | projets & travaux, p 12 | finances communales, p 13 |

Projets & travaux

Révision de la carte des aléas

Les services de l'équipement, pour étudier la constructibilité d'une parcelle, consultent entre autres une carte des aléas et risques naturels.

Pour notre commune, il existe une carte au 1/25000^{ème}, ancienne et très peu précise. De larges portions de notre commune sont soumises à des aléas faibles ou moyens, mais parfois forts, de glissements de terrain.

Compte tenu de l'importance de cette carte des aléas, nous préférons disposer d'un document précis, réalisé sérieusement.

Le conseil municipal a donc décidé de faire établir une nouvelle carte des aléas, à l'échelle 1/5000^{ème}. Le coût estimé de cette étude est de 7920€, partiellement subventionnée. L'étude est commandée et sera réalisée cette année sous le contrôle du service RTM de l'Office National des forêts (ONF).

Cette décision de faire établir une carte des aléas à l'échelle cadastrale s'inscrit dans une démarche plus longue de doter notre commune d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'ancienne école

En mars cette année devraient débuter les travaux sur l'ancienne école des filles. La municipalité a confié à Paul Bédé, architecte, la mission de superviser ces travaux.

L'ancienne salle de classe du rez



de chaussée sera rénovée. On change les fenêtres pour mettre du double vitrage. On change le système de chauffage et on refait les peintures. On aménage aussi une sortie de secours. Le coût estimé de ces travaux est de 26 500€ HT. On espère que ce coût sera subventionné à 70%. Cette salle continuera à être utilisée pour les réunions mensuelles du club de l'amitié et sera aussi ouverte à d'autres utilisations associatives ou scolaires.

L'appartement du premier étage va être entièrement rénové, pour en faire un appartement habitable aux standards actuels de confort. Le coût estimé de cette rénovation est de 41 800€. Nous espérons une aide du conseil général de l'ordre de 30%. Dans tous les cas, la mise en location de l'appartement couvrira largement les frais engagés.

Le village y gagnera quelques habitants et le patrimoine communal sera ainsi mis en valeur et maintenu sur le long terme.

Chantier de l'ancienne église

L'ancienne église Sainte-Marie de Montagne achève de s'écrouler

sous la végétation. Pourtant, cet édifice ancien, de qualité, présente une certaine valeur historique et architecturale, puisque lié à l'histoire de Saint-Antoine l'Abbaye.

Reconstruire l'église représenterait un effort disproportionné par rapport aux moyens de la commune. Néanmoins, on ne souhaite pas la voir disparaître.

Comme cette église a été labellisée en 2008 au patrimoine isérois, nous avons choisi de maintenir le site dans le meilleur état possible et de le transmettre ainsi aux générations futures qui décideront peut-être d'autres suites à donner.


Un chantier de bénévoles commencera en juillet cette année, dirigé par le Club du Vieux Manoir sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)



Le coût de ce chantier reste modéré pour la commune et se limite à l'hébergement en camping des bénévoles et à la fourniture des matériaux.

Nous aurons donc le plaisir d'accueillir cet été des jeunes gens venus bénévolement donner leur temps et leur énergie pour notre vieille église en ruine.

Vie Municipale

 l'équipe municipale, p 10 | les commissions, p 10 | mieux vous informer, p 11 | mairie pratique, p 11 | salle des fêtes, p 11 | projets & travaux, p 12 | finances communales, p 13 |

Signalétique viaire

Le développement des cartographies numériques et du guidage par GPS nous amènent aujourd'hui à attribuer à chaque habitant de la commune une adresse unique. C'est une exigence et un besoin, par exemple, pour les services de secours d'urgence qui ainsi seront acheminés sans ambiguïté à la bonne adresse.

Un bureau d'étude a été missionné

par la communauté de commune pour repérer et nommer toutes les voies habitées de la commune. Ensuite, nous attribuerons un numéro à chaque habitation, correspondant à la distance entre le début de la voie et cette habitation.

Il faudra ensuite faire un choix sur l'installation ou non, de panneaux de voies et de numéros de maison, sachant que le coût de cette signalétique est assez élevé.

Eglise

Remplacement du linteau de la porte d'entrée de l'église par la société Kalithos (La Sône), pour un montant de 2 520€.



Finances communales

Le compte administratif 2008

Qu'est-ce que le compte administratif ?

C'est un document annuel où l'ordonnateur (maire) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il a été visé par le receveur municipal (plus connu sous le nom de percepteur) et approuvé par le conseil municipal du 3 février 2009.

		fonctionnement	investissement	cumulé
recettes	prévision budgétaire	328 720,00 €	179 446,00 €	508 166,00 €
	total des recettes	162 051,86 €	21 467,27 €	183 519,13 €
dépenses	prévision budgétaire	328 720,00 €	179 446,00 €	508 166,00 €
	total des dépenses	139 860,22 €	8 872,62 €	148 732,84 €
résultat de l'exercice (2008)		+ 22 191,64 €	+ 12 594,65 €	+ 34 786,29 €
résultat reporté (des années précédentes)		173 843,45 €	17 546,43 €	191 389,88 €
résultat cumulé		196 035,09 €	30 141,08 €	226 176,17 €

Vie Associative

Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Association d'Éducation Populaire, p 15 | Association patriotique, p 16 | Club de l'amitié, p 17 | Comité des fêtes, p 18 | Sou des écoles, p 19 |

Association Communale de Chasse Agréée



Salut et bonne année à tous !

Une saison relativement calme. On a constaté peu de gibier de passage ainsi qu'une légère baisse du lièvre. Continuons nos efforts. L'ACCA a lâché pour 2009 quatre trios et quatre couples de lièvres. Par la suite un comptage sera effectué entre fin février et début mars.

En ce qui concerne le grand gibier, nous avons toujours nos onze chevreuils. A ce sujet, nous vous convions avec grand plaisir au traditionnel repas chevreuil, le dernier week-end de mars.

C'est désagréable à évoquer, mais nous avons à déplorer des gestes d'incivisme trop graves pour être passés sous silence. Deux chiens ont été arrosés de gasoil par quelques citoyens peu respectueux des animaux.

A part cela l'année s'est bien déroulée et dans une très bonne ambiance. Sauf peut être pour une malheureuse casquette qui s'est faite déchiqueter par trois petits chiens... Heureusement son chasseur de propriétaire l'avait quittée, donc pas de victime à déplorer. Plus de peur que de mal !

Rendez-vous pour les battues aux renards en janvier et février avec nos trois gardes supplémentaires.

Au cours de l'année 2008 trois dons nous ont été remis par monsieur Lavergne, ainsi que par les époux Carle-Arnaud et Nicolas Brun-Devinast. Qu'ils en soient encore remerciés.

Le bureau vous renouvelle tous ses vœux pour 2009, avec une pensée émue pour celui qui nous a brutalement quitté cet automne.

Bureau

Christophe Cotte,
président

Michel Gélibert,
vice-président

Lilian Cotte,
secrétaire

Michel Reynaud,
trésorier

Serge Achard

Raymond Carle

Philippe Juvin

André Videlier

C O N T A C T

Christophe Cotte
06 03 55 23 90

agenda 2009

Samedi 28 et dimanche 29 mars, repas chevreuil, à midi, à la salle des fêtes.



Vie Associative

Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Association d'Education Populaire, p 15 | Association patriotique, p 16 | Club de l'amitié, p 17 | Comité des fêtes, p 18 | Sou des écoles, p 19 |

Association d'Education Populaire



Un nouveau linteau pour le porche de l'église

Les tailleurs de pierre ont remplacé, en novembre, la pièce qui menaçait la sécurité des paroissiens et celle de la rosace.

En 2009, ce sera la porte latérale qui sera aménagée en issue de secours pour faciliter la circulation quand une cérémonie rassemble une foule importante.

La réhabilitation progressive de l'ensemble du bâtiment, par la municipalité, encourage notre association à en assurer l'entretien intérieur et à faire appel à d'autres adhérents, qui permettraient des activités culturelles pour aider, financièrement, à la poursuite de ce projet commun.

Merci à tous les adhérents... et bienvenue à tous ceux qui voudraient nous rejoindre...

Bonne année 2009 à tous et à toutes !

Bureau

Anne-Marie Giraud,
présidente,

Michel Gélibert,
trésorier

Thérèse Clément,
secrétaire

Monique Boffelli

Françoise Cotte

Corinne Mandier

Thérèse Mandier

Danielle Repiton

Marie-Jo Soulier

Madeleine Tuffier

Josette Videlier

Margueritte Boissieux

C O N T A C T

Anne-Marie Giraud
04 76 36 47 41

Vie Associative

Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Association d'Education Populaire, p 15 | Association patriotique, p 16 | Club de l'amitié, p 17 | Comité des fêtes, p 18 | Sou des écoles, p 19 |

Association Patriotique



Bureau

Jean-Claude Manquat,
président

Robert Pinet,
secrétaire

Roland Farconnet,
trésorier

Corinne Mandier,
Christian Mayet, Albert
Mombart, Etienne Bossan

C O N T A C T

Corinne Mandier
04 76 36 45 76

Créée en 2007, notre association a pris la suite de l'UMAC sous le nom d' « Association Patriotique de Saint-Bonnet de Chavagne – Montagne », afin que tout le monde y trouve sa place sur nos deux communes.

Son but est de perpétuer le devoir de mémoire envers nos camarades de 14-18, 39-45, Indochine, A.F.N, T.O.E.

Cette année 2008, les cérémonies du 8 mai et 11 novembre ont vu la participation des enfants des écoles et une présence nombreuse de la population de nos deux villages.

Nous nous en félicitons. Continuons dans cette voie, afin d'honorer nos anciens.

agenda 2009

Vendredi 27 février,
assemblée générale à
20H à Saint-Bonnet de
Chavagne.

Vendredi 8 mai.

Mercredi 11 novembre.



Vie Associative

Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Association d'Education Populaire, p 15 | Association patriotique, p 16 | Club de l'amitié, p 17 | Comité des fêtes, p 18 | Sou des écoles, p 19 |

Club de l'amitié



Les membres du club de l'amitié se réunissent tous les derniers vendredis du mois, pour se retrouver, discuter, jouer...

Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a pas d'âge minimum à avoir pour faire partie du club... n'hésitez pas à nous rejoindre !

Bonne et heureuse année à toutes et à tous

Bureau

Gilberte Rillet
présidente

André Guinard
vice-président

Madeleine Tuffier
trésorière

Simone Revol
secrétaire

Henri Broc
trésorier adjoint

Micheline Bonner
secrétaire adjointe

C O N T A C T

Gilberte Rillet
04 76 36 44 74

agenda 2009

Vendredi 27 mars, repas
friture.

Dimanche 19 avril, repas
interclub, organisé par le
club de l'amitié à la salle
des fêtes.

Dimanche 26 avril, repas
des aînés offert par le
CCAS, à la salle des fêtes.

Vendredi 25 septembre,
repas cuisses de
grenouilles.

Vie Associative

Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Association d'Education Populaire, p 15 | Association patriotique, p 16 | Club de l'amitié, p 17 | Comité des fêtes, p 18 | Sou des écoles, p 19 |

Comité des fêtes



Pour cette nouvelle année nous espérons voir arriver de nouveaux membres, quelques jeunes ont laissé entendre qu'ils souhaitaient nous rejoindre, espérant que d'autres suivront, nous acceptons toutes les bonnes volontés.

Les festivités de l'année 2008 ont été les suivantes :
En février la choucroute avec toujours autant de succès.
Assemblée générale en février.

Le 21 juin nous avons essayé un repas champêtre réservé aux habitants de la commune. Les personnes présentes semblent avoir apprécié.

Vogue annuelle : 22 et 23 Août, nous avons accueilli avec grand plaisir la fanfare *Les Enfants de la Joyeuse*. Nous avons continué notre *tiércé aux chèvres* avec de nombreux spectateurs et le traditionnel feu d'artifice pour finir.

Le premier dimanche de décembre notre traditionnelle matinée boudins caillettes.

L'assemblée générale du comité se tiendra le vendredi 13 mars.

Pour cette année 2009 nous comptons reconduire les mêmes manifestations.

Bonne année à tous



Bureau

Patrick Pacaud,
président

Frédéric Porotti,
secrétaire

Lilian Cotte,
trésorier

Madeleine Tuffier
Delphine Vincent

Daniel Bougy
Pierre Bruyat

Luc Foulquier
Rudy Mandier

Adrien Sénéclauze
Jérôme Soullier

C O N T A C T

Patrick Pacaud
04 76 36 45 71

agenda 2009

Samedi 21 février, repas
choucroute à 20H à la
salle des fêtes.


Vendredi 13 mars,
assemblée générale, à
20H, salle de réunion de
la mairie.

Courant juin repas offert
aux Montagnard(e)s.

Samedi 22 et dimanche
23 août, vogue.

Dimanche 6 décembre
matinée boudin.

Vie Associative

 Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Association d'Education Populaire, p 15 | Association patriotique, p 16 | Club de l'amitié, p 17 | Comité des fêtes, p 18 | Sou des écoles, p 19 |

Sou des écoles



L'association du sou des écoles et l'équipe enseignante remercient tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour porter les projets du regroupement scolaire : voyages, séances de piscine, sorties musées, spectacles, achats de matériels pédagogiques, ...



< Le loto du Sou le 22 novembre dernier



< La légende de l'ouest américain revisitée par la troupe Cavalcade a enchanté les petits comme les plus grands.



< Le jeu des 7 écoles où chacun pourra retrouver l'école de son village ainsi que d'autres sites remarquables. Chaque partie est un petit voyage d'exploration.



L'action des bénévoles de l'association se poursuit en 2009 et nous vous attendons nombreux à tous nos rendez-vous.

Tous les bénévoles du sou des écoles, les enseignants et les enfants vous souhaitent une très bonne année.

Bureau

Christian Bernard,
président

Vérène Gastinel-Mieusset,
vice présidente

Fanny Delaguillamie,
secrétaire

Cédric Gardon,
trésorier

Sandrine Lambert et
Stéphan Bois,
Secrétaires adjoints

Franck Effantin,
trésorier adjoint

C O N T A C T

le-sou-des-ecoles@orange.fr

agenda 2009

Samedi 4 avril, fête des enfants.

Dimanche 17 mai, videgrenier au château de l'Arthaudière (Saint-Bonnet de Chavagne).

En juin, spectacle de chevalerie avec Cavalcade.

Quoi de neuf à l'école?

**Les temps forts de l'année
2007 / 2008**



étape à La Sône

Dès septembre, la classe s'engage dans un projet d'envergure : le jeu des 7 écoles.

Il s'agit de réaliser un jeu de cartes avec les 7 écoles ou RPI qui envoient leurs élèves au collège de Chatte. La règle de jeu est la même que celle du jeu des 7 familles. Le principe est de visiter toutes les communes concernées, à vélo !, et d'en dessiner les sites remarquables.

Tout au long de l'année, les séances d'arts plastiques ont été essentiellement consacrées à la réalisation des dessins. En avril et mai, les enfants ont effectué des recherches sur les sites visités et les communes afin de rédiger de petits textes qui accompagnent le jeu. Ils ont aussi écrit à toutes les écoles concernées, ont rencontré 3 classes (Chevrières, Saint-Hilaire du Rosier (gare) et La Sône).

Il faut remercier : les parents qui ont accompagné la classe lors des sorties à vélo.

Stéphan, un papa qui a réalisé toute la mise en page informatique. Luc, un autre papa qui a scanné tous les dessins. la Communauté de Communes qui a financé l'impression des cartes. Et enfin tous les parents d'élèves et les enfants qui ont aidé, lors d'une soirée mémorable, à trier et confectionner les 800 jeux. Il reste encore des jeux qu'on peut acheter pour le prix modique de 4€.

Se renseigner à l'école ou à la mairie.



En janvier, nos correspondants bretons sont venus nous rendre visite. Pendant une semaine, les enfants ont appris à se connaître ; ils ont aussi travaillé en histoire et géographie en découvrant Montagne et son environnement, Saint-Antoine l'Abbaye et le Vercors.

Le 17 mai, les enfants et leur enseignant recevaient les parents, les élus et les habitants du village pour



le baptême de l'école : après un long temps de recherche, en accord avec la municipalité, les enfants avaient décidé de nommer leur école : l'école du Lendemain. Ils avaient



composé une chanson pour cette occasion. Ce nom veut montrer le chemin de l'avenir.

Du 18 au 24 mai, nous sommes partis en Bretagne rejoindre nos correspondants. C'était la troisième et dernière fois que des enfants de Montagne allaient dans cette petite commune du Finistère, CLOHARSCARNOËT.

Enfin, en juin, les enfants recevaient la récompense de 2 années d'efforts : l'école a obtenu le label ECO-ECOLE. Les enfants, très motivés, sont très attentifs à ne pas gaspiller le papier et à trier les déchets (papier et emballages) de la classe.



la plaque métallique

le diplôme



Vendredi 13 juin, nous avons reçu le diplôme de l'éco-école et aussi une plaque métallique par courrier

Pour un vendredi 13, celui-ci nous a porté bonheur...

L'école est maintenant engagée dans une démarche d'éducation à l'écologie qu'elle poursuivra. Par exemple, ils surveillent maintenant la consommation d'eau et commencent à se demander si la cantine pourrait leur fournir des repas bio.

Je tiens à préciser que, si c'est bien sûr l'enseignant qui a initié cette démarche, les enfants sont maintenant acteurs et ce sont eux qui ont souhaité écrire aux maires et à la présidente de la cantine.

en bref


Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Montagne / Saint-Bonnet de Chavagne accueille, en cette année 2008/2009, 106 enfants répartis en 5 classes.

Parmi ces 106 enfants, les petits Montagnards sont au nombre de 30, ce qui représente 28 % de l'effectif global.

La classe de Montagne accueille 23 élèves de CM1 et CM2.

16 à 18 élèves, en moyenne, mangent quotidiennement au restaurant scolaire. Les repas sont préparés par la cantine scolaire de Saint-Lattier (association), puis sont acheminés dans des containers isothermes par Marie-Laure de Saint-Bonnet de Chavagne et arrivent à Montagne vers 11H10. Le repas est servi à midi. Les élèves ont une récréation avant et après, afin d'être bien détendus avant la reprise de la classe.

Vie Intercommunale

 **L'intercommunalité au quotidien**, pp 22-24
| du côté du SICTOM, p 25 | du côté de la communauté
de communes, p 26 | Quizz, p 27 |

L'intercommunalité au quotidien

Pourquoi une rubrique sur la vie intercommunale ? Parce qu'elle est incontournable et qu'elle fait partie de notre quotidien, sans que l'on s'en rende toujours compte.

Qu'est-ce que l'intercommunalité ? Au sens large, c'est l'association de deux ou plusieurs communes pour assurer / développer un ou plusieurs services à la population. L'expression de l'intercommunalité peut revêtir plusieurs formes.

Nous vous proposons un petit tour des structures intercommunales auxquelles la commune de Montagne appartient.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal



Depuis septembre 1991, les communes de Montagne & Saint-Bonnet de Chavagne se sont regroupées pour maintenir des écoles sur les deux communes. Les petites sections sont à Saint-Bonnet de Chavagne et les grandes à Montagne.

Ecole de Montagne

Directeur : Michel Duckit

23 élèves (CM1, CM2)

Tél. : 04 76 36 45 67

Ecole de Saint-Bonnet de Chavagne

Directeur : Etienne Petitjean

83 élèves (maternelles, CP, CE1, CE2)

Elus au conseil d'école :

Vincent Lavergne, Corinne Mandier

La Bibliothèque Intercommunale du Furand

Créée pour permettre l'accès à la lecture des habitants de Dionay, Montagne, Saint-Antoine l'Abbaye et Saint-Bonnet de Chavagne. La bibliothèque principale est à Saint-Antoine l'Abbaye, elle est animée par deux bibliothécaires.

Il existe également un point relais lecture à Saint-Bonnet de Chavagne (salle socio-culturelle, au 1er étage de l'école) dépendant de la bibliothèque, animé par une équipe de bénévoles.



La bibliothèque compte près de 5 000 livres dans son fonds, de quoi satisfaire l'appétit de lecture des petits et grands. Outre l'activité lecture « sur place » et « à emprunter », la bibliothèque et le point relais organisent des animations ponctuelles autour du livre (soirées pyjama, lecture à thème...).

Bibliothèque du Furand

rue Hector Garaud,

38160 Saint-Antoine-l'Abbaye

Tél. : 04 76 36 47 87

biblio.inter.antoine@wanadoo.fr

Ouverture :

mardi, mercredi & vendredi,

de 16H à 18H30.

Point Lecture

salle socio-culturelle, le village,

38840 Saint-Bonnet de Chavagne

Ouverture : 2 permanences mensuelles, périodicité variable selon les vacances scolaires.

Le mardi de 16H15 à 18H30 et le mercredi de 15H à 17H.

Pour connaître les dates


www.saint-bonnet-de-chavagne.fr

L'adhésion annuelle donne droit à emprunter 5 livres par personne et par mois. Les livres peuvent être empruntés et ramenés indifféremment à Saint-Antoine l'Abbaye ou Saint-Bonnet de Chavagne.

Tarifs : adhésion individuelle : 5€ /
adhésion familiale : 10€.

Elue référente : Corinne Mandier

Vie Intercommunale

 L'intercommunalité au quotidien, p 22-24 |
du côté du SICTOM, p 25 | du côté de la communauté de
communes, p 26 | Quiz, p 27 |

Le Syndicat Intercommunal Rural des COteaux

Plus communément connu sous le nom de *centre de soins de Chatte*. Créé en 1979 par 11 communes (Bessins, Chatte, Chevières, Dionay, Montagne, Murinais, La Sône, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Appolinard, Saint-Bonnet de Chavagne, Saint-Lattier), ce syndicat a pour vocation unique le soin. De par son activité, il vise au maintien à domicile des personnes âgées mais aussi le retour des personnes hospitalisées ayant besoin d'un suivi médical chez eux. Trois tournées matinales de 7H à 12H30 et deux en fin de journée, de 17H à 20H sont assurées par le personnel infirmier. L'activité de soins infirmiers est complétée par des permanences assurées au centre à Chatte.

Aujourd'hui le SIRCO compte 9 infirmier(e)s et 2 secrétaires à mi-temps, pour les épauler dans les tâches administratives.

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin

Créée en 1997, la communauté de communes regroupe 16 des 17 communes du canton de Saint-Marcellin, Beaulieu de par sa proximité géographique ayant adhéré à celle de Vinay. Au sens juridique, elle est l'incarnation de l'intercommunalité.

La communauté de communes exerce des compétences variées, certaines fixées par la loi et les autres (la grande majorité) déléguées par les conseils municipaux des communes membres. Parmi les plus visibles (ou connues), la compétence tourisme avec la création, l'entretien et la promotion des sentiers de randonnées pédestres, 230 km au total !

Le logement avec en 2008 l'adoption du Programme Local de l'Habitat et pour 2009 la relance d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat qui permet aux propriétaires de bénéficier de certaines aides publiques (sous conditions), soit pour améliorer le confort de leur logement, soit pour rénover un bien en vue d'une location.

Depuis 2008, la communauté de communes exerce la compétence petite enfance. Elle reprend progressivement les équipements créés par Saint-Marcellin, Relais Assistantes Maternelles et lieu d'accueil et d'écoute enfants parents cette année, puis la crèche et la halte garderie. Elle va également construire 2 lieux multi-accueil, l'un à Chatte (2010), le second sur le secteur Saint-Sauveur / Saint-Vérand (2012) et une micro-crèche à Saint-Hilaire du Rosier (2009).

La communauté de communes a aussi créé de nombreux services pour toute la population du Pays comme la Cyber Base, le Point Information Jeunesse, la Ludothèque... (voir le détail pp 34-36).

SIRCO / centre de soins
Place du champ de mars,
38160 Chatte.

Tél / Fax : 04 76 38 25 35

Une permanence quotidienne est assurée au cabinet de 7H45 à 8H15 (sans RDV), une autre le soir est possible sur rendez-vous uniquement.

Elus au comité syndical :
Corinne Mandier, Aymeric Vivier

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Marcellin

Maison de l'Economie et de l'Emploi
du Pays de Saint-Marcellin, 7 rue du
colombier, 38160 Saint-Marcellin.

Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi de 8H30 12H30 et 13H30 à
18H30, sauf le vendredi 17H30.


Tél : 04 76 38 45 48

Fax : 04 76 38 03 03

www.pays-saint-marcellin.fr

Elus au conseil communautaire :
Vincent Lavergne et Lilian Cotte
(titulaires), Corinne Mandier et
Christophe Soullier (suppléants).

Vie Intercommunale

 **L'intercommunalité au quotidien, p 22-24 |**
du côté du SICTOM, p 25 | du côté de la communauté de
communes, p 26 | Quizz, p 27 |

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Grésivaudan

Les trois communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint-Marcellin et de Vinay ont décidé de confier leur compétence « ordures ménagères » à une structure unique. Le SICTOM regroupe les 43 communes du Sud-Grésivaudan plus Poliéna et Quincieu.



Le SICTOM assure les missions de collecte, transfert et traitement des ordures ménagères. Il gère la gestion des points d'apports volontaires du tri sélectif (verre, papier, emballages...). Il assure aussi la gestion et le gardiennage des déchetteries de Saint-Marcellin et

Vinay. Le SICTOM promeut le compostage individuel (vente de composteurs) et travaille sur le compostage vert avec les agriculteurs.

Côté tri toujours, le SICTOM collecte les piles usagées (bacs de collectes dans les mairies), les papiers usagers (dans les administrations), les déchets des soins à risques infectieux (auprès des professionnels et des particuliers).

Syndicat Mixte Pays du Sud-Grésivaudan

Créé à l'initiative des trois Communautés de Communes composant le Pays du Sud-Grésivaudan, le Syndicat Mixte est la cheville ouvrière du Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes du Sud-Grésivaudan (CDPRA).

Il exerce des activités d'étude, d'animation ou de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, et touristiques d'intérêt collectif prévus par la Charte de Pays et le CDPRA.

Syndicat Énergies de l'Isère



Créé en 1994, le Syndicat Énergies de l'Isère est un syndicat mixte regroupant 386 communes iséroises, 7 syndicats primaires d'électricité, en plus du Département de l'Isère. Ces communes, propriétaires de leurs réseaux, ont confié la gestion de ceux-ci au SE38. Il apporte à ses adhérents les services

suivants : maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'électrification, aide à l'analyse des besoins, soutien administratif et technique, négociation des contrats d'exploitation des réseaux avec les concessionnaires, aide financière...

SICTOM
Mairie, 38160 Saint Sauveur
Tél : 04 76 38 66 03
<http://sictom.sud-gresivaudan.org>
Elus au comité syndical :
Vincent Lavergne et Christian Boffelli
(titulaires), Lilian Cotte et Frédéric
Décard (suppléants).

Syndicat Mixte Pays Sud-Grésivaudan
Maison de l'économie et de l'emploi, 7 rue
du Colombier, 38160 Saint-Marcellin
Tél : 04 76 38 67 20
Fax : 04 76 38 55 12
<http://www.sud-gresivaudan.org>
11 élus désignés parmi
les 45 conseillers communautaires
du Pays de Saint-Marcellin.

Syndicat Énergies de l'Isère - SE38
27 rue Pierre Sémard, 38000 Grenoble
Tél : 04 76 03 19 20
Fax : 04 76 03 38 40
<http://www.se38.fr>
Elus au comité syndical :
Vincent Lavergne (titulaire),
Frédéric Décard (suppléant)

Vie Intercommunale

📣 l'intercommunalité au quotidien, p 22-24 | du côté du SICTOM, p 25 | du côté de la communauté de communes, p 26 | Quiz, p 27 |



Du côté du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Grésivaudan

Passage du camion poubelle

Une fois par semaine, dans la nuit du mardi au mercredi.

Rappel des consignes de tri

Déposez vos papiers → conteneur bleu

Journaux
Papiers d'imprimantes
et de photocopieurs

Magazines
← sans film plastique →

Prospectus
Catalogues et annuaires

Déposez vos emballages → conteneur jaune

Bouteilles et flacons
en plastique

Boîtes métalliques

Cartons

Briques alimentaires

Les cartons volumineux sont à déposer en déchetterie car ils encombrant le conteneur jaune et sont souvent responsables des problèmes de débordement.

Déposez vos emballages en verre → conteneur vert

Bouteilles
← sans bouchons, ni couvercles →

Pots et bocaux

Déchetterie

ZA les Echavagnes (proximité directe du péage de l'autoroute),
38160 Saint-Marcellin.
Tél : 04 76 38 36 94.

Horaires

du lundi au jeudi
de 13H30 à 18H
le vendredi de 8H30 à 11H30
et de 13H30 à 18H
le samedi de 10H à 18H

les déchets collectés
en déchetterie



Vente de composteur individuel

Le compostage individuel contribue à faire diminuer le poids des poubelles (de 25 à 30%) et produit un excellent engrais gratuit. Le SICTOM encourage cette pratique en vendant des composteurs à prix réduits.

Composteur de 350 litres (plastique ou bois) : 16€

Composteur de 600 litres (bois) : 23€

SICTOM Sud-Grésivaudan

Mairie, 38160 Saint Sauveur

Tél : 04 76 38 66 03

<http://sictom.sud-gresivaudan.org>



Du côté de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin

L'année 2008 est venue clore un mandat exceptionnellement long de 7 ans, au cours duquel un grand nombre de chantiers intercommunaux majeurs ont été réalisés ou lancés : maison de l'économie et de la formation, collège de Chatte, zone d'activités du Plateau des Echavagnes, petite enfance, politique habitat, jeunesse, nouvelles technologies...

Mais comme toute année de renouvellement électoral, 2008 a surtout été marquée par l'installation de la nouvelle équipe politique à la tête de la communauté de communes, la création et la mise en place des nouvelles commissions, la définition des priorités du nouveau mandat... une année placée sous le signe de la continuité et du renouvellement.

Petit tour d'horizon de l'année écoulée :

Janvier : le transfert de la compétence petite enfance à l'intercommunalité devient effectif avec la reprise par la communauté de communes du relais assistantes maternelles et du lieu d'accueil enfants parents de Saint-Marcellin.



Février : le conseil communautaire adopte le dernier budget du mandat pour un montant total de 12 473 078 €, fonctionnement et investissement confondus.

Mars : l'expert judiciaire désigné par le tribunal administratif de Grenoble pour arbitrer le différent technique qui oppose les bureaux d'études de la piscine rend ses conclusions et dénonce une erreur de conception de l'équipe d'architectes, rendue responsable à 75 %.

Avril : suite aux élections municipales, chaque commune désigne ses représentants pour siéger à la communauté de communes. Le 11 avril, le nouveau



conseil communautaire reconduit Robert Pinet dans ses fonctions de président et retient à ses côtés une nouvelle équipe de 7 vice-président(e)s.

Mai : les Musiciens du Louvre ouvrent le bal de leur programmation culturelle par un concert consacré au grand Mozart qui enchante un public toujours nombreux.

Juin : le programme local de l'habitat, qui fixe sur 6 ans les objectifs prioritaires du Pays de Saint-Marcellin en matière de logement, est validé.

Juillet : le technicien chargé du contrôle des installations individuelles fonctionnant en assainissement non collectif entre en fonction et ce nouveau service intercommunal se met en place progressivement.



Août : la communauté de communes renouvelle intégralement le matériel informatique des écoles primaires. A la rentrée scolaire, ce sont donc des ordinateurs neufs qui accueillent nos jeunes écoliers.

Septembre : les travaux de requalification et de sécurisation de la zone d'activités intercommunale de La Gloriette à Chatte sont achevés.


Octobre : la matinée découverte de la communauté de communes organisée spécialement pour les élus connaît un grand succès.

Novembre : l'entreprise Périmètre est la première à s'implanter sur la nouvelle zone d'activités du Plateau des Echavagnes.



Décembre : le conseil retient le site de Chatte pour accueillir la future crèche halte-garderie intercommunale.

Vie Intercommunale

 L'intercommunalité au quotidien, p 22-24 | du côté du SICTOM, p 25 | du côté de la communauté de communes, p 26 | **Quizz**, p 27 |

Quizz

Testez vos connaissances sur la communauté de communes avec ce petit jeu...

les questions

1) à quoi sert une communauté de communes ?

- a] à faire à plusieurs ce qu'on ne pourrait faire tout seul
- b] à rien
- c] à collecter les ordures ménagères

2) combien de communes composent la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin ?

- a] 15
- b] 16
- c] 17

bonus : établissez la liste.....

3) comment sont élus les délégués intercommunaux ?

- a] par les électeurs lors des élections intercommunales
- b] par tirage au sort au sein de chaque conseil municipal
- c] par le conseil municipal de chaque commune membre après les élections municipales

4) le nombre de délégués intercommunaux varie en fonction de...

- a] la richesse de la commune
- b] la superficie de la commune
- c] la population de la commune

5) le président de la communauté de communes est élu pour...

- a] 5 ans
- b] 6 ans
- c] 7 ans

6) parmi la liste des compétences, ci-dessous, quelle est celle qui n'est pas exercée par la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin ?

- a] l'aménagement du territoire et de l'espace
- b] l'habitat
- c] la petite enfance
- d] l'état civil

les réponses

1) d] La communauté de communes exerce des compétences obligatoires et optionnelles fixées par la loi et d'autres facultatives transférées par les communes.

2) b] Le couple commune-communauté de communes étant très lié, la durée de mandat d'un président est identique à celle d'un maire, soit 6 ans.

3) c] Les élus intercommunaux sont des élus municipaux qui ont été délégués par leur conseil municipal. Au Pays de Saint-Marcellin, chaque commune a un minimum de 2 délégués. Au-delà de 1000 habitants, une commune gagne un délégué supplémentaire, puis 1 de plus par tranche de 1000 concitoyens suivants. Ainsi dix communes ont 2 délégués, quatre en ont 3, Châte 4 et Saint-Marcellin 9.

4) c] Les élus intercommunaux sont des élus municipaux qui ont été délégués par leur conseil municipal.

5) b] Bessins, Châte, Chevrières, Dionay, Montagne, Murnais, La Sône, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Appollinard, Saint-Bonnet de Chavagne, Saint-Hilaire du Rosier, Saint-Lattier, Saint-Marcellin, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Têche.

6) a] L'intercommunalité, c'est l'union des communes pour permettre à un territoire de vie de se développer, de se doter d'équipements et de services ouverts à tous leurs habitants. Un accès égal, que l'on habite Bessins, Saint-Vérand, La Sône ou Saint-Marcellin.

Entre nous regroupe les informations transversales de la commune. Celles qui ne sont pas (totalement) liées à la municipalité, aux associations, à l'école... bref des infos communales au sens large.

Entre nous se veut aussi, pour les prochains numéros, une rubrique participative. Une rubrique à laquelle vous pourriez apporter des contenus. Des photos comme ci-dessous d'école ou de conscrits, ayant si possible une *antériorité ronde* avec l'année de publication

(50, 40, 30 ans...). Des images de *la vie d'avant*, images de fêtes, de travaux des champs... Si vous avez des talents artistiques (photo, peinture, sculpture, écriture...) ou des passions (recette de cuisine, conseil de jardinage, lecture, astronomie, découverte de la faune et de la flore...) que vous souhaitez faire partager, cette rubrique est pour vous.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la commission communication (voir p 10) et de l'équipe municipale pour contribuer à ces pages lors du prochain *écho de Montagne*.

souvenirs, souvenirs...

année scolaire 1957-58



En haut (de gauche à droite) : Jacques Revol, Robert Chatain, Daniel Blanc, Jean-Pierre Achard, Lucette Gilloz, Marie-Thérèse Cohet, André Descombes, Serge Achard.

Au milieu : Jean-Noël Cotte, Josette Simien-Baron, Bernadette Vercasson, Marie-Thérèse Soullier, Arlette Vincent, Lucette Buisson, Monique Simien-Baron, Christian Guilloud, Roland Bertrand.

Assis : Roger Chatain, Hugues Germain (?), Andrée Bombin, Lucette Barret, Jean-Louis Bertrand, Marie-Claude Belle, Martine Blanc, René Burais, Alain Vivier, Michel Buisson.

le Centre Communal d'Action Sociale

Suite au renouvellement du conseil municipal, le Centre Communal d'Action Sociale de Montagne a lui aussi renouvelé ses membres. Cette instance est à la fois composée de membres élus et de membres « civils », extérieurs au conseil.

Le conseil municipal a désigné : Corinne Mandier, Bernadette Desgres, Christophe Soullier et Aymeric Vivier (élus), Sylvie Bois, Eric Faure, Valérie Magnier et Victoria Perotto (membres extérieurs) pour épauler Monsieur le Maire, président de droit.



A quoi sert le CCAS ?

Jusqu'à présent, comme dans de nombreuses communes, le CCAS s'occupe principalement des aînés de la commune (repas, colis...). S'il n'est pas question de délaisser les aînés, les membres du CCAS souhaitent à l'unanimité faire évoluer cette instance.

Son objectif principal est d'être un

relais d'information auprès de chaque concitoyen, et ce quel que soit son âge. En effet, il peut arriver à chacun d'entre nous de rencontrer des difficultés (plus ou moins grandes) à n'importe quel moment de notre vie et de ne pas savoir à qui s'adresser.



Le CCAS est justement là pour vous aider à identifier vos besoins, puis à faire le lien avec la/les différentes structures existantes : ADMR, infirmières, assistantes sociales, conseillères économiques et familiales...

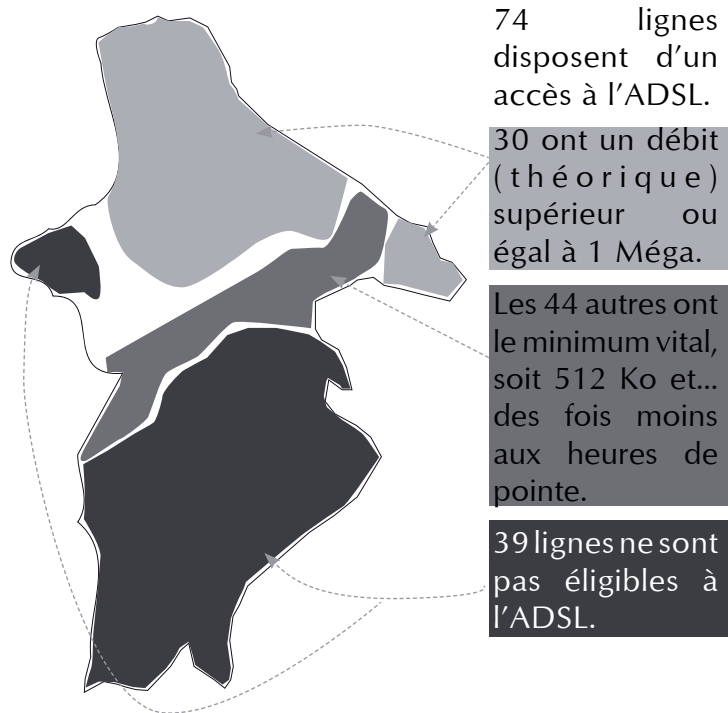
La proximité sera le maître mot des membres du CCAS. Ils souhaitent renforcer les liens sociaux et humains en allant rendre visite aux gens qui le désirent, simplement pour discuter, échanger sur la vie quotidienne. Le tout dans une discrétion absolue.

N'hésitez à pas nous contacter soit en appelant en mairie (04 76 36 40 15), soit en contactant Corinne Mandier (06 07 74 51 35)

L'Internet haut débit à Montagne...

Beaucoup d'entre nous sommes en attente d'un accès à l'internet haut débit ou mécontents de la qualité fournie. Force est de constater, que sur ce point, notre commune n'est pas favorisée. Etat des lieux.

La commune compte 113 lignes téléphoniques. 99% sont desservies par le commutateur de Saint-Antoine l'Abbaye, 1% par celui de Saint-Bonnet de Chavagne.



Géographiquement, plus l'utilisateur est proche de Saint-Antoine l'Abbaye, plus il a de chance d'être desservi. Passé le village, la « partie basse » de la commune (depuis la Morletière et le Charron) est sinistrée.

L'accès à l'internet haut débit pour tous est un objectif défini dans la politique nationale de l'aménagement du territoire. Pour autant, il ne fait pas partie de la mission de service public universel imposé à France Télécom, qui n'est donc pas tenu de réaliser des investissements non rentables sur la commune.

Sur l'Isère, il ne reste plus que 800 abonnés en « zones d'ombre », sans accès à l'ADSL. Pour réduire ces zones d'ombre, le conseil général a décidé d'utiliser (pour des raisons économiques) la technologie Wifi. Après appel d'offre, la mission a été donnée à la société Alsatis.



Or, notre commune, forte de l'expérience Numéo, est bien placée pour mesurer les limites de la technologie Wifi. Seuls les abonnés en vue directe du relais sont connectables, ce qui laisse de côté beaucoup de monde. De plus, le débit est inconstant, les déconnexions fréquentes et des services connexes ne sont pas disponibles. Enfin, certains considèrent que l'innocuité des ondes Wifi n'est pas démontrée.

Doit-on pour autant se résigner ? A court terme, c'est à craindre. Mais les technologies et les choix politiques évoluent vite dans ce domaine. L'accès internet par satellite devient une alternative crédible. France Télécom a développé de nouveaux produits, les NRA ZO, qui permettent de pousser le signal ADSL de 4km supplémentaire. Un tel équipement permettrait à tous les Montagnards d'être desservis. Petit problème, cela coûte entre 50 et 100 000 ! Un coût qui n'est pas supportable par notre commune seule. L'accès à l'ADSL peut à terme se révéler crucial pour l'attractivité de la commune. C'est pourquoi la municipalité planche sur ce sujet, loin d'être clos.

Le téléphone fait partie du service public universel. France telecom est donc tenu de fournir à tous un accès téléphonique de qualité. Or des habitants, parfois situés en bout de ligne, ont des lignes téléphoniques de médiocre qualité. Nous conseillons fortement à tous les Montagnards d'appeler systématiquement le 1014 en cas de coupure ou altération de ligne. Cela pourrait amener France Télécom à reconsidérer les investissements à faire sur notre commune.

Etat-civil 2008

Naissances

Mallaury Buisson, née le 28 juillet
2008

Lucas Arribert, né le 4 mai 2008

Mariages

Hubert Ruppert et Sandrine Leplan,
le 24 mai 2008

Stéphane Arnaud et Christelle Carle,
le 26 juillet 2008

Nicolas Devinast et Adeline Nicolas-
Brun, le 16 août

Décès

Henriette Regache, épouse Buisson,
le 4 mai 2008

Aimé Jay, le 30 août 2008

Ont été aussi inhumés au cimetière de Montagne

Maurice Barret, le 20 avril 2008

Michel Vincent, le 7 juin 2008

Josette Chancrin, le 18 juin 2008

Josette Simien-Baron, le 25 juillet 2008

11 novembre 2008, 90^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 14-18



Une émotion particulière s'est dégagée cette année pour la commémoration du 11 novembre. Avec la disparition du dernier poilu quelques mois auparavant, la transmission de la mémoire des combattants et des atrocités de cette guerre est plus que jamais capitale.

C'est par une flamme que cette mémoire a été symbolisée. Et pas n'importe laquelle, puisqu'une délégation cantonale conduite par M Volpin a recueilli la flamme qui veille sur le tombeau du soldat inconnu à Paris.

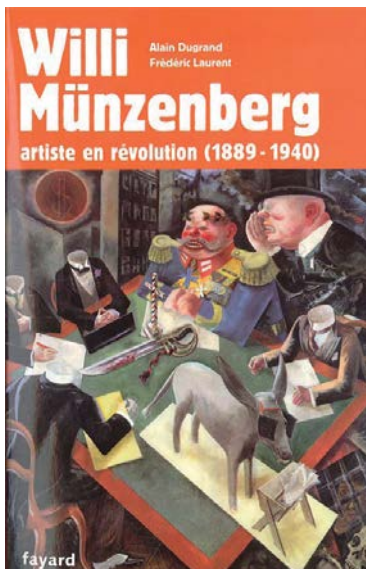
Lors de la cérémonie, les enfants présents l'ont utilisée pour allumer une bougie commémorative au pied du monument aux morts.

Les élèves de l'école, fort nombreux, ont lu à plusieurs voix des textes et poèmes écrits par les poilus. Fruit de leur travail sur cette période. Un moment prenant et intense.

lecture

Willi Münzenberg, artiste en révolution (1889-1940)

Alain Dugrand, Frédéric Laurent
éditions Fayard (2008).



Münzenberg, ce nom ne vous évoque peut être rien, pourtant cet homme méconnu repose dans le cimetière de Montagne, étape tragique et finale d'un parcours agité.

Fin 2008, Alain Dugrand et Frédéric Laurent ont écrit un livre sur cet *artiste en révolution*. Ils retracent la vie militante d'un allemand anti-militariste, communiste, précurseur dans la propagande politique de masse.

Münzenberg commence son œuvre en 1922, quand Lénine lui confia la propagande de l'Internationale communiste. Il la poursuit tout au long des années 20 à la tête de différents titres de presse où il apporte de nombreuses innovations dans les milieux de l'édition. Münzenberg n'est pas qu'un homme de presse. Photographie, cinéma, théâtre, opéra, peinture... il baigne au cœur des milieux culturels et intellectuels de son époque.

Suite à l'incendie du Reichstag en 1933, attribué à des fins politiques par Hitler aux

communistes, Münzenberg s'exile à Paris où il publie un livre brun contre le régime nazi. Un livre qui lui vaut d'être qualifié de *premier ennemi du Reich* par Göring (n°2 du régime nazi).

Opposant et révolté à fleur de peau, Münzenberg écoeuré par la signature du pacte germano-soviétique en 1938, écrit un nouveau livre contre *le traître Staline* cette fois. Un livre peu apprécié par le *petit père du peuple*. Hitler, Staline... il savait choisir ces ennemis. Münzenberg fonde alors l'union franco-allemande qui se donne pour objectif de constituer une Europe unie fédérale et démocratique.

Mais la guerre éclate. En 1940, il est regroupé avec d'autres réfugiés germaniques au camp de Chambaran (Roybon). En juin, face à l'avancée de l'armée allemande, la police française ouvre les portes du camp. La route de sa fuite vers l'Espagne conduit Münzenberg à Montagne. Il cherche une voiture et souhaite acheter, sans succès, celle de madame Gobertier. Il repart direction Saint-Marcellin rejoindre des compagnons d'exode.

Quelques mois plus tard des chasseurs retrouvent son corps dans le bois du Cognet. Sa mort n'est pas récente, peut-être dans la foulée de son passage au village. Des restes de corde sont retrouvés autour de son cou. Suicide (pour ne pas tomber entre de mauvaises mains gestapistes ou communistes) ou meurtre (politique ou crapuleux) ? Telle est la question. Une question que les auteurs ne peuvent élucider. Même s'ils penchent pour une piste criminelle politique, ils n'ont pas de preuves pour la confirmer.

Entre nous

souvenirs, souvenirs, p 28 | le CCAS, p 29 | internet haut débit, p 30 | état civil, p 31 | 11 novembre, p 31 | lecture, p 32 | en images, p 33 | 1^{er} mai, p 34 | répertoire, p 34

en images



Le 1^{er} mai avec les jeunes Montagnards



Comme chaque année, nous, jeunes de Montagne sommes passés dans les maisons de notre village la nuit du 30 avril au 1^{er} mai.

Nous remercions toutes les maisons qui nous ont ouvert leur porte. Grâce à vos dons d'œufs ou de boissons, nous avons pu faire plusieurs ravitaillements en cours de route. Merci aux maisons où nous avons pu nous arrêter manger.

L'argent récolté nous a permis de nous offrir en juin une matinée paint-ball à Méaudre et une après-midi minigolf à Lans en Vercors.

Rendez-vous le 30 avril prochain (au soir) ou le 1^{er} mai (au petit matin), pour que nous puissions vous offrir un bouquet de muguet.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne année.



Répertoire

Santé

N° d'urgence : 15 / SAMU | 17 / gendarmerie | 18 ou 112 (portable) / pompiers | 04 72 11 69 11 / centre anti-poison.

N° de garde : 0 810 15 33 33 / médecin | 04 75 48 18 63 / pharmacie | 04 76 00 06 66 / dentiste.

Hôpitaux :

Saint-Marcellin : 04 76 64 90 90. Horaires des consultations non programmées, du lundi au vendredi de 8H30 à 18H30 et le samedi de 8H30 à 13H.

Passerelle santé

Lieu d'écoute, d'information et d'éducation à la santé. Ouvert les mercredis et jeudis (hors vacances scolaires) de 14H à 17H, 1/5 boulevard du champ de mars.

Logement

> infos juridiques & financières

Permanence de l'ADIL, le premier jeudi du mois, de 14H30 à 16H30, Maison de l'Economie.

> aide dans vos démarches de réhabilitation ou d'adaptation

Permanence du Pact de l'Isère, le premier jeudi du mois, de 14H30 à 16H30, Maison de l'Economie.

permanence d'H&D conseil, le second vendredi du mois, de 10H à 12H, Maison de l'Economie

> infos sur les énergies renouvelables

Permanence AGEDEN, le troisième mercredi du mois, de 9H à 12H et de 14H à 17H30, sur RDV : 04 76 23 53 50, Mairie de Saint-Marcellin.

> infos pour vos projets de construction, rénovation, d'aménagement

Permanence de l'Architecte-conseil du CAUE de l'Isère, deux vendredis par mois, de 13H à 16H sur RDV : 04 76 38 45 48, Maison de l'Economie.

Social

Assistante sociale de secteur : Laurence Gauthier, 04 76 38 40 20. Centre médico social, place du souvenir français, Saint-Marcellin.

Assistante sociale MSA : Valérie Bellemin, permanence téléphonique le mardi de 9H à 12H, 04 76 38 00 56. Avenue du collègue, Saint-Marcellin.

Assistante sociale de la Caisse de Retraite de l'Assurance Maladie : permanence le mardi de 9H à 12H (sans RDV), et le vendredi (sur RDV au 04 76 12 19 33). Salle 1, espace Saint-Laurent à Saint-Marcellin.

Famille

Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble

Permanence le lundi et le mardi, de 9H à 12H et de 13H30 à 16H. Maison de l'Economie.

Protection Maternelle & Infantile

Soutien pour les questions relatives à la naissance, l'enfant, la famille (prévention médicale, psychologique, sociale et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants...). Maison du territoire. Tél. : 04 76 64 91 44.

Relais Assistantes Maternelles

Lieu d'écoute, d'information pour les parents, enfants et assistantes maternelles. Il organise des temps collectifs pour les assistantes maternelles. Les animatrices tiennent des permanences sur RDV pour écouter et informer les assistantes maternelles et les parents (contrat de travail, droits et devoirs...). Calendrier trimestriel affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie. Tél. 04 76 64 96 07. Maison de l'Economie.

Pirouette

Lieu de rencontre, d'écoute et d'échange entre parents, enfants et professionnels de la petite enfance. Ouverture le vendredi de 9H à 11H45 (en périodes scolaires). Maison de l'Economie.

Point Information Jeunesse

Lieu d'information et d'échange ouvert à tous qui propose un vaste fonds documentaire (métiers, emploi, formation, sport, loisirs, logement, santé, famille, vie associative...). Horaires d'ouverture : lundi : 10H-12H

mardi : 10H-12H et 15H-17H / mercredi : 13H30-17H30 / jeudi : 10H-12H / vendredi : 13H30-16H30. Tél. : 04 76 64 86 82. Maison de l'Economie.

Ludothèque

Paradis des jeux et des joueurs, la ludothèque accueille les joueurs de quelques mois à 120 ans. On peut s'amuser sur place, mais aussi emprunter des jeux. Horaires d'ouverture : Périodes scolaires : lundi : 9H-12H / mercredi : 10H-12H et 15H-18H30 / jeudi : 16H30-19H / vendredi : 16H30-19H / samedi : 10H-12H. Tél. : 04 76 38 06 82. Maison de l'Economie.

Cyber Base

Cet espace multimédia propose 2 types de services :
- un libre accès pour les personnes autonomes sur l'ordinateur... Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H45.
- des ateliers (sur inscription) de différents niveaux, depuis l'initiation de base à l'informatique jusqu'à des formations plus pointues. Les ateliers ont lieu en soirée de 17H à 19H. Tél. : 04 76 38 45 48. Maison de l'Economie.

Emploi / orientation

Pôle emploi (ANPE + ASSEDIC).

Tél. : 3949 (numéro unique) Maison de l'Economie.

Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan

Accueille et écoute les 16-25 ans pour les aider dans leur insertion professionnelle. Entretien avec un conseiller sur RDV au 04 76 38 45 48. Maison de l'Economie, Saint-Marcellin.

CIO

Accueille les jeunes scolarisés et leur famille pour toute question relative à l'orientation. Horaires d'ouverture (périodes scolaires) de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H, du lundi au vendredi. Tél. : 04 76 38 07 29. Maison de l'Economie.

Mobilité Professionnelle

Accompagne les salariés (en activité ou en congé) de plus de 26 ans dans leur démarche d'évolution professionnelle (reconversion, réorientation, formation...). Un conseiller les reçoit en entretien individuel. Tél. : 04 76 38 45 48. Maison de l'Economie.



Répertoire, suite

Permanences juridiques syndicales (infos sur droits et devoirs des salariés)

CFDT, le mardi de 18H à 20H. **CGT**, le jeudi de 17H à 19H. Maison des associations, Saint-Marcellin.

Environnement

Déchetterie de Saint-Marcellin

Ouverte du lundi au jeudi de 13H30 à 18 H, le vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 18H et le samedi de 10H à 18H.

Tél : 04 76 38 36 94. ZA les Echavagnes, Saint-Marcellin.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Conseil et contrôle des assainissements individuels
Tél. : 04 76 38 45 48. Maison de l'Economie.

Repères

Maison de l'Economie du Pays de Saint-Marcellin, 7 rue du colombier, Saint-Marcellin. (face à la gare)

Espace Saint-Laurent, rue Saint-Laurent, Saint-Marcellin.

Maison du territoire (conseil général de l'Isère), avenue Felix Faure, Saint-Marcellin. (ancien tribunal).

Agenda 2009

février

Samedi 21 février, repas choucroute organisé par le comité des fêtes, à 20H à la salle des fêtes.

Vendredi 27 février, assemblée générale de l'association patriotique, à 20H à Saint-Bonnet de Chavagne.

mars

Vendredi 13 mars, assemblée générale du comité des fêtes, à 20H, salle de réunion de la mairie.

Samedi 28 et dimanche 29 mars, repas chevreuil organisé par l'ACCA, à midi à la salle des fêtes.

avril

Samedi 4 avril, fête des enfants organisée par le sou des écoles.

Dimanche 26 avril, repas offert aux aînés par le CCAS, à midi à la salle des fêtes.

mai

Dimanche 17 mai, vide grenier organisé par le sou des écoles, au château de l'Arthaudière à Saint-Bonnet de Chavagne.

juin

Repas offert aux montagnard(e)s, par le comité des fêtes. Date à venir.

Spectacle de chevalerie organisé par le sou des écoles à Saint-Bonnet de Chavagne. Date à venir.

août

Samedi 22 et dimanche 23 août, vogue organisée par le comité des fêtes.

décembre

Dimanche 6 décembre, matinée boudin organisée par le comité des fêtes.